...ne ait déclarée une somme de 450.000 fr. ...qui correspond à 12 centimes additionnels que nous eussions été en droit de mettre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués ».

Le courtier indélicat

Nous avons relaté les agissements malhonnêtes d'un courtier en publicité qui avait été laissé en liberté, sur sa promesse de rembourser les sommes indûment empochées par lui. De nouvelles escroqueries ayant été relevées à sa charge, il a été arrêté : Alphonse Carrette, 32 ans, représentait une maison de phonographes. Il se faisait délivrer des appareils par ses patrons, en produisant des bons de commande. Au lieu de servir les clients, il vendait les phonographes à d'autres personnes : six actes de ce genre ont été constatés.

Carrette a été déféré au Parquet.

UN SOUS-AGENT DES POSTES VOLAIT DES CORRESPONDANCES

Il est pris sur le fait

Depuis quelque temps, l'Administration des Postes recevait de nombreuses plaintes émanant de gens de la ville, dont les correspondances n'arrivaient pas à destination. A la suite d'une enquête discrète, les soupçons se portèrent sur un bottier intérimaire, A., 50 ans, habitant le quartier St-Sauveur. Il fut pris hier par M. Martin, commissaire, et M. Ruffin, inspecteur de la Brigade mobile, qui le surprirent rue de Paris, au moment où il mettait dans sa poche des lettres et des cartes postales qu'il venait de retirer d'une borne-poste.

Chez lui, on trouva des enveloppes décachetées, des cartes postales dont les timbres étaient enlevés ; l'enquête continue pour établir depuis combien de temps durait ce manège.

Le bottier a été écroué en attendant la fin de l'enquête.

UNE AGRESSION EN PLEIN JOUR

Vendredi matin, au square Faidherbe, une agression a été commise en plein jour avec une rare audace par quatre individus, sur une employée des Postes, Mlle Marie Morel, demeurant 56, rue Léon-Gambetta.

Cette personne mangeait des cerises sur un banc du square, quatre des voyous au visage pâle qui séjournent constamment en cet endroit, vinrent lui demander des cerises ; elle refusa de leur en donner ; les quatre malandrins se ruèrent sur elle, lui enlevèrent les cerises et disparurent avec le réticule qu'elle tenait en main. Ils disparurent par la rue des Coquelets ; la police les recherche.

L'agression d'un vigile

Dénonciation d'un condamné

Nous avons relaté l'agression dont fut victime, dans la nuit du 16 au 17 mai, M. Emmanuel Louis, vigile, rue de Ban-de-Wedde, 7, de la part de plusieurs individus qui lui volèrent 700 francs.

Après quelques jours de recherches, les auteurs du nombre de six, étaient arrêtés. Ce sont les nommés Victor Catteau, 27 ans, journalier, rue de la Vignette, 27; Alphonse Quinet, 31 ans, marchand de quatre-saisons, rue du Gard, 10; Firmin Cuvillier, 26 ans, colporteur, rue des Robleds, 50; Jules Bodin, 31 ans, colporteur, boulevard Victor-Hugo, 193; Julien Macor, 32 ans, colporteur, même adresse; César Fruyenne, 45 ans, commissionnaire public, cour des Trépassés, 26 bis.

Catteau, Quinet et Bodin furent seuls condamnés par le Tribunal correctionnel. Le principal agresseur Catteau vient de déclarer, par une lettre à M. le Procureur général, que Macor et Bodin, ont seuls opéré avec lui et que Quinet était innocent. Une nouvelle enquête est ouverte.

UNE PAUVRE DEMENTE CAUSE DU SCANDALE AU PALAIS DE JUSTICE

Hier après-midi, une personne d'un certain âge, vêtue élégamment, demandait à causer avec M. le Procureur de la République. Un appariteur la conduisit après d'un des substituts à qui elle demanda ou en était la plainte en diffamation déposée récemment par elle.

Comme elle paraissait très énervée, l'huissier resta auprès d'elle et pour mettre fin au scandale qu'elle provoquait, il dut appeler à son aide son collègue : tous deux, le durent porter la plaignante, une déséquilibrée de bonne famille, hors du Palais de Justice.

MEFIEZ-VOUS DES AMIS DE RENCONTRE

Lundi dernier, M. Romain Jouy, 72 ans, fileur, rue de la Vignette, 47, passait la nuit à boire avec Régis Coches, 37 ans, journalier, rue des Robleds, 35; ce dernier n'ayant pas d'argent, promit au vieillard de rembourser plus tard sa part de frais.

Les deux amis échouèrent dans un cabaret à l'angle des rues de la Vignette et St-Michel; ils y burent pour 13 francs, le fileur qui n'avait plus rien sur lui, laissa sa montre en garantie de sa dette. Jeudi, le camarade indélicat Cochez vint de la part du fileur chercher la montre qu'il s'empressa d'aller vendre.

Il fut rencontré vendredi après-midi, par M. Albert Colin, secrétaire du 4e arrondissement, qui l'appréhenda et lui dressa procès-verbal pour vol.

DEUX VOLEURS DE POMMES DE TERRE

Un agent de sûreté rencontrait hier, rue Burlon, deux ivrognes qui vendaient des pommes de terre qu'ils portaient dans des sacs. Les connaissant comme des repris de justice, il les apostrophe et leur demande d'où venaient leurs marchandises. En balbutiant, ils finirent par déclarer qu'ils les avaient volées à la gare Saint-Sauveur. Ils furent conduits au poste du 7e arrondissement, non sans difficulté, car l'un d'eux, Alfred Béghe 29 ans, charretier, rue d'Iéna, 38, essaya de se sauver. L'autre, Oscar Chaudron, 32 ans, mouleur, rue Philippe-de-Comines, 14 plus tyre, se laissa docilement emmener.

Ils ont tous deux été déférés au Parquet. L'enquête ouverte par M. Guillaume, commissaire du quartier, a établi que les pommes de terre avaient été volées sur un wagon en déchargement à la gare Saint-Sauveur, pour M. Ghyselynck, négociant, rue Pierre-Legrand, 276, qui a constaté un manquant de 150 kilos.

LES VOLS DE BICYCLETTES VONT-ILS CESSER ?

Presque journellement, une ou deux bicyclettes sont enlevées par des malfaiteurs adroits et subtils qui se livrent à leurs talents sans jamais se laisse pincer. La police a-t-elle enfin mis la main sur ces introuvables voleurs ? Souhaitons-le, car les cyclistes commencent à se lasser et menacent de se faire eux-mêmes justice.

Trois individus soupçonnés d'être les auteurs de ces vols viennent d'être arrêtés et interrogés par M. Guyot, chef de la sûreté ; ils ont déclaré se nommer Hubert, 26 ans, artiste lyrique ; Nogier, 25 ans, voyageur de commerce, et Courmont.

Ce dernier a été laissé en liberté, faute de preuve ; les deux autres ont été déférés au Parquet.

M. Guyot croyait que, parmi ces trois individus se trouvait un complice de Joly, le cambrioleur de la rue d'Amiens ; une confrontation qui eut lieu vendredi soir, à 6 heures, entre les trois hommes et un témoin de la fuite des cambrioleurs, n'a pas donné plus d'éclaircissement.

Les Sangles de Glinard

bien faites et solides sont fabriquées chez Mlles L. et R. Assaignon, bandagistes-herboristes diplômées, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Prix très bon marché. 2081

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vers six heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vermersch, marchand de couleurs, rue des Stations, 34.

Le feu avait été communiqué à une boîte de cire par le tuyau à gaz d'un réchaud.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont insignifiants.

POUR LA CORRECTIONNELLE

Un voleur de cimetières

A l'audience du 24 juin comparaîtra le nommé Vanborre arrêté sous l'inculpation de vols commis dans le cimetière de l'Est.

Cet individu n'a pas fracturé moins d'une dizaine de chapelles mortuaires érigées auv tombes, afin de dérober les objets de valeur et les souvenirs qu'elles contenaient.

Un trio de cambrioleurs

Aujourd'hui seront jugés en correctionnelle Augustin Moullard, 19 ans, Henri Decampi, 25 ans, Isaïe Delbecque, 21 ans, arrêtés récemment par les chiens policiers au moment où ils défonçaient une caisse volée aux Bains Lillois.

LUTTE ET BOXE

Nous rappelons que c'est ce soir samedi, qu'a lieu, à l'Hippodrome, la grande réunion sportive au profit de l'Arbre de Noël. En voici le programme : de 8 heures et demie à 9 heures et demie, cinéma.

A neuf heures et demie, combats de boxe anglaise en quatre rounds de 2 minutes. Tous les champions du Nord dans le ring.

Antony Cardot 53 k. 500, champion du Nord, poids bantam, contre Lepoutre, 53 kilos.

André, 61 kilos, contre Douai, 60 kilos, 2e du Championnat du Nord, poids léger.

Freddy, 50 kilos, champion du Nord (poids mouche), La Madeleine, contre Kléber, de Lille, 50 kilos.

Etienne, 57 kilos, Lille, contre Herpin, 56 kilos 500, Mons-en-Barœul.

Vergotte, 57 kilos, champion du Nord (poids plumes), La Madeleine, contre Baert, 57 kilos, Lille.

Gamerd, 60 kilos, champion du Nord (poids légers), contre Dagimont, 61 kilos, La Madeleine.

Douillot, 73 kilos, champion du Nord (mi-lourd), La Madeleine, contre Dion, 74 kilos, Lille.

Harry Slaessen, 66 kilos, champion du Nord (mi-moyen), 1910-1911, contre Bouquillon, 65 kilos, Fives.

Lutte pour le titre de champion du Monde, poids moyen, entre Williams, le champion nègre, Martiniquais, et le terrible lutteur lillois L. Lemaire. Bourse de 1.000 francs au vainqueur. Lutte sans arrêt ni repos jusqu'à résultat complet. Arbitre, M. Edmond de Mercy, de Paris. Speaker, M. Paul Balésseux. Président du jury, M. Rémy Feys. Jurés, MM. Leblanc, Balésseux, Barbeau, Drapier, Lobert.

CONCERT ANNUEL DES JEUNES AVEUGLES DE RONCHIN

L'Harmonie des jeunes aveugles de l'Ecole départementale de Ronchin, donnera un concert annuel le jeudi 22 juin 1911, à 8 heures et demie du soir, dans la salle du Conservatoire, place du Concert, à Lille.

Cette audition, comme d'habitude, attirera, nous n'en doutons pas un nombreux public, désireux d'entendre de bonne musique et d'encourager ces jeunes artistes qui ont à vaincre tant de difficultés pour obtenir ces résultats. La Musique des jeunes aveugles s'est déjà fait entendre à l'Exposition de Roubaix, le lundi de la Pentecôte devant une très nombreuse assistance qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements. Elle est invitée à donner un second concert le dimanche 9 juillet, jour de la Visite de M. le Président de la République.

Conseil de Revision de 1911

Les opérations du Conseil de revision, présidées successivement dans le département du Nord par MM. Allain, secrétaire général de la Préfecture, et Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, assistés de MM. Ricard et Regnier, conseillers de Préfecture et des autorités civiles et militaires, ont donné, en 1911, les résultats suivants :

Le nombre de jeunes gens appelés à concourir à la formation de la classe de 1910 a été de 17.666, conscrits dont 1233 ajournés de la classe 1909 ; 12.493 ont été déclarés bons pour le service armé et 863 pour le service auxiliaire ; 706 ont été inscrits comme engagés volontaires et 1815 ont été ajournés à 1912. Le nombre des exempts a été élevé à 1502 et 205 jeunes gens ont obtenu un sursis d'incorporation. Il a été opéré 80 radiations des listes de recrutement cantonal et 2 conscrits ont été exclus de l'armée comme ayant été condamnés à une peine afflictive ou infamante.

Ces derniers seront mis à la disposition des départements de la guerre et des colonies suivant la répartition qui sera arrêtée par décret rendu sur la proposition des ministres intéressés.

Le Conseil de revision, dans la session qu'il tiendra du 24 août au 4 septembre 1911, statuera sur les demandes de sursis prévues par l'article 21 de la loi de 1905 qui n'auraient pu être tranchées au cours de la session ordinaire du Conseil de revision cantonal. Le Conseil examinera en même temps les conscrits qui, depuis leur ajournement, se croiraient dans un meilleur état de santé et demanderaient à être visités de nouveau.

Les demandes devront parvenir à la Préfecture le 14 août au plus tard.

LES FÊTES DE LILLE

Par arrêté municipal, la circulation sera interdite les samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 juin, de 8 heures du soir à minuit, sur le Pont Napoléon, pendant les illuminations des allées de l'Esplanade.

Le dimanche 25 juin, à partir de 2 heures et demie de l'après-midi sur la passerelle du Bois de Boulogne, pendant la traversée de l'épreuve nautique dite « Traversée de Lille à la nage ».

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

Pain de fleur ou de gruau, le kilo 0 fr. 39 ; pain blanc, le kilo 0 fr. 37 ; pain bis ou de ménage, le kilo 0 fr. 33.

ROUBAIX

A l'Exposition Internationale

DU NORD DE LA FRANCE

Le concours des Arts de la Femme

Le concours des « Arts de la Femme », absolument inédit en notre région, a le mérite de présenter en pleine valeur, les talents aussi souples que variés de la femme française ; la merveilleuse exposition qui, au milieu des fleurs et de la verdure, déroule actuellement ses ploucours dans le salon d'honneur du « Grand Palais », affirme en particulier la grâce des conceptions artistiques, la perfection rare des patients travaux dus aux ferveurs de l'aiguille ou du crochet de l'ornementisement de Lille, qui y ont moissonné une abondante récolte de lauriers.

Le public féminin, qui y affluo sans trêve ni relâche, se montre enthousiasmé en présence des séductions captivantes sorties des doigts de fée des femmes du monde, à la vue des chefs-d'œuvre qui ont su émerveiller les professionnels les plus réputés.

D'ailleurs le nombre des visiteurs appartenant pour une forte part au sexe aimable, a-t-il, depuis l'ouverture, suivi une progression sans cesse ascendante, témoignant avec éloquence l'énorme intérêt soulevé par une manifestation féminine qui accorde à la femme la place d'honneur lui revenant de droit au sein de la splendide manifestation d'art et d'industrie du Nord de la France.

Aussi, l'heure de la clôture de ce tournoi sans précédent sera-t-elle reculée une fois encore pour permettre aux retardataires de jouir de ce spectacle unique. La salon des « Arts de la Femme » sera définitivement clos lundi prochain, 19 courant, au soir.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, 2, rue du Château, le samedi 17 juin courant, à 5 heures précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Réception de la Fédération des industriels et des commerçants français ; 2. Congrès des délégués des Chambres de Commerce et des groupements commerciaux et industriels ; 3. questions diverses.

LES VOLEURS DE VELOS

Procès-verbal a été dressé contre Demeyer Pierre, 28 ans, rattacheur, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 57, et Brifaut Oscar, 20 ans, peigneur, rue Lacroix, cour Prouvost, 1, pour vol et complicité de vol d'un vélo commis le 13 courant au préjudice de M. Eyselinck Albert, cabaretier, rue Pauvrée, 13.

ON ENQUÊTE

Du 19 au 26 juin, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte dans les communes de Roubaix et de Wattrelos, qui composent les cantons de Roubaix-Est et de Roubaix-Nord, sur la demande du Conseil municipal de Wattrelos, que cette dernière commune soit érigée en canton.

A l'expiration du délai, les Conseils municipaux se réuniront pour donner leur avis sur les dires exprimés à l'enquête.

TOURCOING

VOL

M. Jules Duquesne, mécanicien, rue du Blanc-Seau, ayant constaté qu'on avait volé la voiture en zinc de ses lieux d'aisances, porta plainte. Les agents Lemanjeune, Jesson et Boblon ont retrouvé le zinc chez un brocanteur de la rue de Naples, à Roubaix. Ce dernier a déclaré l'avoir acheté à un certain Joseph Noueus, charretier, demeurant dans la même rue. Ce dernier a été arrêté. Il a fait des aveux.

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

Usine cambriolée. — Dans la nuit du 15 au 16, entre minuit et 3 heures du matin, des inconnus ont pénétré dans l'usine de construction de chaudières à vapeur Crépelle-Fontaine, en passant par dessus une grande porte donnant dans la rue de Lille. Ils ont fouillé différents locaux notamment le bureau du directeur, dont ils ont fracturé la porte d'entrée. Ils ont volé dans un atelier différents objets de précision pour une valeur de 1000 francs.

ARMENTIERES

Accident. — Vendredi, Ernest Veranneman 17 ans, peintre, a fait une chute d'une hauteur de 3 mètres chez Mme Delattre, rue de Flandre. Il s'est blessé assez sérieusement au côté droit.

LOOS

L'Harmonie Municipale vient de verser, par les soins de son président d'honneur, à la caisse du receveur du Bureau de Bienfaisance, la somme de 150 francs produit, déduction faite des frais, d'un concert organisé par cette Société, au profit des pauvres et qui a eu lieu, avec un plein succès, dans la salle des fêtes de la Mairie, au mois d'avril dernier.

HAUBOURDIN

L'Union Horticole tiendra son assemblée générale mensuelle dimanche 18 juin, à 8 heures, en son local, rue de la Gare.

Les tombolas gratuites seront fournies par la maison Cornélis, de Lille.

Le même jour, à 4 heures et demie, au Jardin-Ecole, il sera fait une causerie sur la « Taille des arbustes d'ornement », par M. Bougard, professeur.

BAUVIN

La dacasse qui aura lieu les 25 et 26 juin s'annonce comme devant être particulièrement brillante. Les forains qui désirent y prendre part, feront bien de s'adresser sans plus tarder à la Mairie pour retenir leurs places.

PONT-A-MARCQ

La compagnie des sapeurs-pompiers célébrera le lundi 19 courant sa fête annuelle. Le banquet traditionnel aura lieu à 2 heures et demie, avec le concours assuré de l'original Léon, le comique populaire lillois.

WILLEMS

Le Conseil municipal s'est réuni en session de mai sous la présidence de M. le Maire. Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, il a donné son approbation aux comptes et budgets suivants : Compte administratif 1910, recettes 32.399,81 dépenses 28.304,62, excédent de recettes 4095,19. Budget primitif 1912 : 24.000 fr.

On renvoie à une prochaine session, une proposition de M. Alavoine demandant d'ensemencer le Rimpoff aux qui ne paient pas plus de 150 francs de loyer par an. Cette proposition avait suscité une assez vive discussion entre MM. Leroy, Lemaire et Alavoine. L'autorité préfectorale a alors réglementé la taxe des concessions du nouveau cimetière : 60 fr. par mètre carré pour une concession perpétuelle ; 30 francs pour une concession trentenaire et 20 francs pour une de 15 ans. Les personnes ayant acheté des concessions trentenaires dans l'ancien cimetière et à l'ancien tarif auront droit en cas d'exhumation à la même parcelle de terrain dans les concessions perpétuelles du nouveau cimetière. Le Conseil s'occupe ensuite de la question de l'éclairage public. Un projet de contrat présenté par la Compagnie Deschée, de Roubaix, s'engageant à fournir l'éclairage pendant 35 ans, dès le 1er octobre 1912 et au prix de 0 fr. 012 par heure et par bec, est soumis au Conseil qui l'adopte et vote un emprunt de 5000 francs, nécessaire pour couvrir les frais du premier établissement regardant la commune. Il est entendu que le hameau du Robigeux ne sera éclairé que lorsqu'il fournira pendant 5 ans, 1500 francs de gaz par an.

ANNAPES

Les cambrioleurs. — Des malandrins ont nuitamment cambriolé la ferme de M. Picavet et ont fait main basse sur argent, bijoux, victuailles, etc.

LANNOY

Certificat d'études primaires. — Hier ont eu lieu pour les filles du canton de Lannoy, les examens du certificat d'études primaires. M. Bourbon, inspecteur, présidait. Voici les résultats : Nombre d'inscrites, 60; admissibles, 55. Reçues définitivement 55.

Les prix départementaux ont été obtenus, le 1er par Calleau Armande, 51 points, école publique de Willems ; la 2e par Dewarrewaer Esther, Ecole publique de Flers-Bracuq, 58 points 1/2.

Elections au Conseil de la Mutualité. — Nous avons donné jeudi la date et les heures du scrutin. Voici la liste des électeurs appelés à y prendre part :

MM. Constant Descamps et François Dujardin, de la Mutuelle Lannoyenne ; Verdier, Herbeux et Masquelin, de la Caisse de réassurance du Canton ; Boutemy, Darras, Lepoutre, Russelin, Delplanque, Herbaux, Matielon, Germain, Bodelle, Gérard, Trentesaux, Lesreutile et Dubois, de l'Union Mutualiste du Canton ; François Lecaille, de la Saint-Louis ; J.-B. Henno, Emile Wavelle et Louis Deharge, de la Saint-Philippe ; Louis Dugardin, de la Saint-Bertrand.

Amicale Jules-Parry. — Les gymnastes sont convoqués à la réunion qui aura lieu demain matin dimanche à 8 heures. Les membres de l'Amicale se réuniront le même jour à 2 heures et demie de l'après-midi.

HEM

Arrêté municipal. — Un chien présentant les symptômes de la rage ayant dû être abattu, M. Henri Delecroix, maire, a pris un arrêté interdisant jusqu'au 31 août la divagation des chiens non muselés et tenus en laisse.

Pour être habillé sur mesure, avec la dernière élégance, prix très modérés, adressez-vous à la Compagnie Anglaise, grande maison de tailleur, pour Hommes et Jeunes Gens, Lille, Grande-Place, coin de la rue Neuve, Lille. — Même Maison, Cambrai, 50, Grande-Place. 2304

NORD

DOUAI

Une femme en feu. — Un accident dont les suites n'ont pas été aussi graves qu'on avait craint tout d'abord s'est produit vendredi vers midi et demi, 4, rue de l'Université.

Une ménagère, Mlle Emide Rosalie, 36 ans, en touchant à son feu enflamma ses cheveux. A ses cris, des voisins enfoncèrent la porte qui était fermée et éteignirent le feu qui avait gagné les jupons de la malheureuse.

Celle-ci qui est brûlée au front, aux mains et aux cuisses, a reçu sur place les soins du docteur Faucheux, puis a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

VALENCIENNES

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Valenciennes s'est réuni hier vendredi, à 5 heures, sous la présidence de M. Charles Davillers, maire.

Après diverses communications, on aborde l'ordre du jour.

Le Conseil approuve la construction d'un aqueduc et la couverture d'un lossé au faubourg de Paris, rue du Jolimetz, et vote un crédit de 1900 francs y afférant. Pour l'exécution, le Maire est autorisé à passer un marché de gré à gré avec M. Zalmir Liénard, entrepreneur.

Le quartier de la Gare. — Le maire expose que conformément à une antérieure décision du Conseil municipal, quelques modifications ont été apportées au projet d'embellissement du mur de clôture. La dépense primitivement fixée à 22.000 francs va se trouver réduite à 18.000. De plus, il y aurait lieu de modifier ainsi le cahier des charges : vendre le terrain jusqu'à l'axe du mur de clôture, lequel sera d'une hauteur moyenne de 2 m. 60. Les acquéreurs rembourseront à la Ville la valeur de la mitoyenneté de ce mur de clôture à raison de 30 francs la mètre courant.

En ce qui concerne le mur de soutènement, les acquéreurs deviendront propriétaires de la partie située sur leur terrain par le seul fait de leur acquisition et sans qu'ils aient à payer à la Ville aucune indemnité pour cette construction.

La Ville restera propriétaire de la partie de 0,18 d'épaisseur restant tant du mur de clôture que du mur de soutènement.

Le Conseil approuve ces dispositions ainsi que les prescriptions d'hygiène relatives à ces constructions.

Restauration du Théâtre. — Le devis établi par M. Dupart, architecte et approuvé par le Conseil pour la restauration du Théâtre, comporte quatre sortes de travaux : 1e Ceux à exécuter par les entrepreneurs des travaux d'entretien ; 2e Ceux mis en adjudication ; 3e Ceux à exécuter par marchés de gré à gré ; 4e L'installation d'un calorifère, à mettre au concours.

Nous avons antérieurement fait connaître le détail de ce devis et les dépenses prévues. Le Conseil approuve l'un et les autres.

Questions diverses. — Le Conseil, ensuite liquide des pensions de retraite, donne son avis sur une demande d'ouverture de crédit au Bureau de bienfaisance et sur une autorisation d'instance des Hospices ; approuve l'installation d'une borne-fontaine rue Emile Durieux, aux frais du propriétaire, M. de Beukelaer ; approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication des baraquements de la laire ; donne un avis favorable à l'acquisition d'une étuve à désinfection pour le bureau d'hygiène, etc.....

Compte administratif du Maire. — Le Maire présente ensuite son compte administratif.

La situation financière à la clôture de l'exercice 1910, qui figure sur le document que j'ai eu l'honneur de vous adresser, mentionne un solde disponible de 234.144 fr. 78, paraissant en diminution de 144.067 fr. 53 sur celui de 1909. Or ce disponible est en réalité plus élevé, car dans le chiffre de l'année dernière était comprise une somme de 160 mille francs, non engagée, il est vrai, mais qui était destinée à la construction du nouveau Lycée, puisqu'elle provenait de l'indemnité d'incendie.

Le compte administratif est approuvé.

Budget supplémentaire de 1911. — M. le Maire soumet ses propositions de budget supplémentaire pour l'exercice 1911, et M. Delaoye, au nom de la Commission des Finances, donne lecture d'un rapport dont les conclusions sont adoptées.

Les Conseillers Prud'hommes. — Enfin, le Maire communique au Conseil une note émanant de la Sous-Préfecture, par laquelle M. le Sous-Préfet nous informe que M. le Préfet a fixé le quote-part de la Ville de Valenciennes dans les dépenses du Conseil de Prud'hommes à la somme de 1542 fr. 94.

De l'examen du budget établi par ledit Conseil, il résulte notamment que les Conseilleurs prud'hommes, patrons et ouvriers, se sont alloué des honoraires s'élevant à la somme de 300 francs pour chacun d'eux et qu'en outre ils ont fait figurer audit budget une somme de 800 francs pour participation à des Congrès.

La Commission des finances proteste contre les prétentions des conseillers prud'hommes de se faire allouer des honoraires et des frais de voyage, et elle propose de surseoir jusqu'à ce que le budget présente soit rectifié.

CAMBRAI

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Marguerite Gervais, 24 ans, a tenté de se tuer dans la soirée du jeudi, d'une balle de revolver au-dessus du sein gauche. Elle a été transportée à l'hôpital où M. le chirurgien adjoint Boucher procédera à la radiographie de la plaie pour découvrir la situation du projectile.

Marguerite Gervais demeure avec sa mère qui tient un débit rue Saint-Adrien, n° 11 ; elle est bien connue sous le sobriquet de la Reine de Cambrai, qui lui vient d'un rôle qu'elle tenait dans une marche historique locale.

La Reine de Cambrai n'a pas voulu faire connaître les motifs de sa détermination.

DOIGNIES

Enfant noyé. — Oscar Peugnet, 3 ans et demi, s'est noyé accidentellement dans l'abreuvoir communal.

DUNKERQUE

Le départ des réservistes. — Nos réservistes ont été libérés mardi à midi.

La musique du 110e d'infanterie les a amenés en gare où les attendait un train spécial.

M. le colonel Chéré, commandant le 110e d'infanterie, était venu sur le quai et, lorsque tous les réservistes furent en voiture, il donna l'ordre à la musique de jouer la « Marseillaise ». Ce fut alors un moment inoubliable. Tous les réservistes se pressaient aux portières et des wagons s'élevèrent les cris de « Vive le 110e ! Vive le colonel ! Vive la musique ! »

Et le train en marche, on voyait les réservistes saluer encore de loin M. le colonel Chéré et la musique.

Le « Duguay-Trouin ». — Le bateau-école « Duguay-Trouin » a repris la mer ; il a quitté le port hier à 1 h. 45.

Feuilleton du 17 juin N° 59

Belle-Rose

Par Amédée ACHARD

— Votre protégée, mon beau cousin, est fort éprise d'un certain drôle qui a nous Belle-Rose

— Voilà qui sent son idylle.

— Ce Belle-Rose était en route pour la citadelle de Châlons quand elle l'a fait évader du côté de Villejuif. On a coffré l'exempt dans la voiture, et les prisonniers ont pris les chevaux.

— Ce n'est pas si maladroit.

— Vous trouver ! eh bien ! moi je trouve qu'un aussi beau trait vaut bien sa récompense. J'intercède la maîtresse en attendant que j'me dament.

— Eh ! que diable ! fit M. de Pomereux avec un sourire ironique, si les choses en sont à ce point-là, vous rendrez service à l'amoureux. La femme en prison et l'homme en compagne, mais c'est le paradis.

— Ah ! vous croyez, monsieur le railleur.

— C'est-à-dire que j'en suis sûr.

— Voilà bien de nos roués qui s'imaginent que tout le monde est fait à leur image !

— Le monde ne serait pas si mal, monseigneur mon cousin.

— Je n'en sais rien, mais en attendant, la femme dont nous parlons, monsieur, est d'un tout autre modèle... Elle aime sérieusement, et c'est pourquoi je l'enferme ; et quand on aime comme cela, c'est qu'on est sinsée, croyez-le, mon cousin ; je ne suis qu'un pauvre ministre, mais j'en sais tout aussi long que vous là-dessus ; quand il apprendra qu'elle est en prison, il revendra, je l'attraperai, et nous le ferons pendre.

M. de Pomereux se mit à tambourriner sur la table.

— Et moi, je vous dis qu'il ne reviendra plus. Quelque sot ! Quelle diable d'idée avez-vous donc des capitaines et des marquises de ce temps-ci ? Le capitaine n'y pense plus à l'heure qu'il est, et le marquise n'y pensera plus demain.

— C'est votre croyance ?

— Parbleu !

— Alors, il ne vous déplairait point trop de l'épouser ?

— Moi ? fit M. de Pomereux en sautant sur sa chaise.

— Oui, vous, et pour m'expliquer nettement : auriez-vous, monsieur le comte, quelque répugnance à épouser madame la marquise à qui vous portez un si bel intérêt ?

— Voilà, vous me l'avouerez, une plaisante idée.

— C'est la mienne, mon beau cousin, et les idées d'un ministre ne sont jamais plaisantes.

— Mais encore...

— Que vous importe ! Votre intention a fait naître l'idée d'un projet. Répondez toujours.

— Ma foi, bien que le mariage soit une assez pitoyable chose, en considération de Mme d'Albergotti, je ferai bien cette folie.

— Et vous n'avez point peur de Belle-Rose ?

— Laissez donc ! et d'ailleurs, n'y a-t-il pas toujours un Belle-Rose avant, pendant, ou après ? Moi qui vous parle, j'ai été vingt fois ce Belle-Rose-là, et j'ai failli mourir six fois de désespoir.

— Eh bien ! la grâce de Mme d'Albergotti est à ce prix ; qu'elle vous épouse, et j'oublie sa faute.

— C'est dit : Mme d'Albergotti a du bien et j'ai toujours eu du goût pour elle.

— Touchez-là, mon cousin, je me venge de Belle-Rose et je vous établis. C'est mener de front les affaires de l'Etat et celle de ma famille. Mais faites en sorte que Mme d'Albergotti se décide, ou elle aura du couvent pour sa vie entière.

— Elle n'ira point au couvent.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Nous ne sommes plus au temps des bergères, monseigneur.

— Vous allez en faire l'épreuve.

M. de Louvois appela un huissier et lui donna ordre d'aller quérir Mme d'Albergotti.

— A propos ! s'écria M. de Pomereux au moment où l'huissier se retirait, réservez-moi une autre mission pour cadeau de noce : si j'en prends une, j'en veux gagner deux.

— Pourquoi donc ?

— C'est qu'il me faudra, j'imagine, quelque distraction après mon mariage.

Comme il terminait ces mots, Suzanne entra dans le cabinet.

— Depuis que nous nous sommes séparés, madame, lui dit M. de Louvois, j'ai fait une réflexion. Je veux bien, en considération de votre grande jeunesse, oublier la faute dont vous vous êtes rendue coupable.

— Ah ! pensa Suzanne, ce n'est déjà plus qu'une faute ; tout à l'heure c'était un crime.

— Mais, continua le ministre, j'attache une condition à cette faveur. Voilà M. de Pomereux qui est de votre connaissance, je crois, et que j'ai chargé de vous en instruire. Je vous laisse. M. le comte me portera votre réponse ; je désire qu'elle soit telle que je puisse vous mettre en liberté sur-le-champ.

XXXII

Une profession de foi

Après avoir laissé M. de Pomereux avec dame d'Albergotti, M. de Louvois était allé rejoindre M. de Charny, qui l'attendait dans une pièce voisine.

— Je suis prêt, monseigneur, lui dit M. de Charny aussitôt qu'il l'aperçut.

— Il n'est pas encore temps, répondit le ministre.

— Auriez-vous renoncé à la vengeance ?

— Vous me connaissez trop pour le penser.

— Puis-je savoir, monseigneur, ce que vous comptez faire ?

— Oh ! c'est fort simple ! je marie Mme d'Albergotti.

M. de Charny regarda M. de Louvois comme s'il eût compris qu'il y avait un mystère là-dessous.

— Monsieur de Charny, reprit le ministre qui devina la signification de ce regard, je la donne à M. de Pomereux.

— A M. de Pomereux ! s'écria le confident, mais vous avez approché l'étoupe de la flamme !

— Lui ! il aime trop pour aimer rien.

— J'entends, reprit M. de Charny en hochant la tête, il désire toutes les femmes et n'en préfère aucune ; cependant, je crois toujours qu'une prison eût mieux valu qu'un mariage.

— Souhaitez que la peur la fasse céder, et je tiens ma vengeance, dit le ministre avec un sourire étrange ; il ne m'a faite qu'un entretien d'un quart d'heure pour juger Mme d'Albergotti. C'est une femme qui s'avise d'avoir du cœur dans ce temps-ci !

— C'est une grande imprudence, fit M. de Charny.

— Elle aime, et je l'enchaîne toute vivante à un débauché. Elle en mourra. Le cloître n'est qu'un cloître ; le mariage est un tombeau.

— Vous êtes mon maître en toutes choses, monseigneur, dit le favori en s'inclinant.

Alors que M. de Pomereux était avec M. de Louvois, Suzanne, livrée à la solitude, avait bientôt senti dans son cœur germer de sourdes inquiétudes. Un instant soutenue par l'indignation, elle avait opposé un front calme aux emportements du ministre ; mais quand la réflexion lui fit voir à quels nouveaux périls son jeune et chaste amour était exposé, elle leva vers le ciel des yeux humides où ravonnait une larme. Peut-être regretta-t-elle de n'avoir pas suivi Belle-Rose, craignant surtout que la nouvelle de son emprisonnement ne déterminât l'audacieux capitaine à repasser en France ; cependant, comme elle avait fait son devoir en toute chose, elle mit sa confiance en celui qui soutient les faibles et console les affligés. Après le départ de M. de Louvois, le comte de Pomereux, en voyant les grands yeux de Suzanne s'arrêter sur lui avec une expression d'étonnement et d'inquiétude, comprit que la mission dont il s'était chargé un peu légèrement était plus délicate qu'il ne l'avait pensé d'abord. Le jeune courtisan avait trop vécu pour n'être pas quelque peu physionomiste : la mélancolie sereine qui était répandue sur tous les traits de Mme d'Albergotti le touche sans qu'il pût s'en défendre, et il se mit à se demander tout bas si cette femme n'était pas d'une nature meilleure que toutes celles qu'il avait connues. Mais M. de Pomereux n'était pas homme à reculer devant aucune entreprise ; les plus extravagances étaient précisément celles qui lui plaisaient davantage. Son émotion dura l'espace d'un éclair, et Suzanne n'avait pas eu même le temps de s'en apercevoir, quand il ouvrit la bouche pour lui faire part des intentions de M. de Louvois.

— Vous avez entendu M. le ministre, lui dit-il ; votre sort est entre vos mains, madame.

— C'est-à-dire, monsieur, qu'il est toujours entre les siennes, puisqu'il y met une condition.

— A vrai dire, madame, j'ai obtenu de mon illustre cousin plus que je n'espérais, mais, d'une autre façon peut-être que je ne l'eusse désiré.

— Expliquez-vous, de grâce.

M. de Pomereux roula les bords de son chapeau entre ses doigts, chiffonna les rubans de son haut-de-chausses, caressa la dragonne de son épée et resta quelques instants silencieux.

— Ma foi, madame, s'écria-t-il tout à coup comme un homme qui prend son parti, voilà déjà six douzaines de mots que j'arrange à la queue les uns des autres pour vous apprendre une chose qu'il faudra bien que vous sachiez tôt ou tard. J'imagine que le plus simple est de vous le dire tout nettement.

— C'est aussi mon opinion, monsieur.

(A suivre.)

La Baste est assurée aux Dames par l'emploi de la Fleur Alpine ; ses qualités toniques, son emploi facile et son odeur agréable la placent au premier rang parmi les antiseptiques pour la toilette intime. Supprime les flueurs blanches en quelques jours.

La Boîte : 3 fr., 3 fr. 25 franco. — Traitement complet, 6 flacons cont